lier, car sa construction a déjà été décidée par les autorités provinciales et elle doit traverser la rive nord de la rivière Ottawa.

Si l'on a conclu une entente semblable, il y a un grand nombre de municipalités qui désirent ardemment savoir si l'on a arrêté une disposition en vue de la construction de la grande route publique dont on a parlé.

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Je puis dire, en réponse à l'honorable député, qu'il est nécessaire que les gouvernements des différentes provinces obtiennent l'approbation du département fédéral des chemins de fer pour les plans des grandes routes qu'ils ont l'intention de construire. Le gouvernement provincial de Québec, ainsi que plusieurs, sinon la totalité, des autres gouvernements provinciaux, ont soumis des plans, pour approbation, au commissaire des grandes routes et à la commission chargée de collaborer avec eux. En ce qui me concerne, je n'ai pas encore étudié les plans et je ne pourrai donner une réponse à l'honorable député que lundi prochain. Je serai en mesure alors, je l'espère, de lui fournir le renseignement qu'il demande.

WAGONS DE CHEMIN DE FER DETENUS AUX ETATS-UNIS.

M. MICHAUD: Le ministre des Chemins de fer aura-t-il l'obligeance de dire s'il a réussi enfin à obtenir le renvoi au Canada des wagons de chemins de fer canadiens? Des expéditeurs de la province du Nouveau-Brunswick me disent que la distribution de 5,000 wagons le long du Transcontinental, le plus tôt possible, est à souhaiter.

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et Canaux): Je puis dire à l'honorable député que le département des Chemins de fer et les compagnies de chemins de fer emploient tous les moyens possibles pour obtenir la remise des wagons canadiens présentement aux Etats-Unis. Nous les recevons maintenant un peu plus promptement qu'on ne le faisait, il y a quelques semaines. J'espère être en mesure, d'ici à quelques jours, de faire disparaître les difficultés qui existent le long du parcours des différentes voies ferrées du Canada, où il s'est produit des retards dans la fourniture de wagons.

QUESTIONS.

Les questions auxquelles il est répondu de vive voix sont indiqués par un astérique.

LE PONT DE QUEBEC.

M. POWER demande:

1. Quand le pont de Québec a-t-il été/ouvert

à la circulation?

2. Le Gouverneur en conseil a-t-il approuvé un tarif de péage pour le pont et cela en vertu du paragraphe 15 de la convention formant la çédule à la loi de compagnie du pont de Québec et du chemin de fer, chapitre 54 des statuts de 1903. Si cela n'a pas été fait, pourquoi?

L'hon. M. REID (ministre des Chemins de fer et Canaux):

1. 3 décembre 1917.

2. Non, la convention est abrogée par l'application du chapitre 59 des statuts de 1908.

EXPORTATION DE PAPIER A JOURNAL.

*M. CASGRAIN demande:

1. Quand et pourquoi un embargo a-t-il été placé sur l'exportation du papier à journal fabriqué par quelques-unes de nos usines à pa-

2. Le Gouvernement a-t-il reçu à ce sujet quelque communication, verbale ou écrite, du secrétaire d'Etat de Washington ou du Foreign Office de Londres?

L'hon. M. BURRELL (ministre des Douanes):

1. On a placé, le 18 décembre 1919, un embargo sur l'exportation du papier à journal fabriqué par la compagnie à pâte de bois et à papier de Fort-Frances; le 3 janvier 1920, on a agi de la même façon pour le papier fabriqué par Price frères, suivant, dans les deux cas, les ordres reçus du contrôleur du papier.

2. Oui.

IMPORTATION DE MATERIAUX DE CONS-TRUCTION DES NAVIRES CANADIENS.

M. COPP demande:

Combien le département du Service naval at-il payé, du 1er janvier 1918 au 1er janvier 1920, pour les matériaux importés des Etats-Unis et destinés à la construction de navires canadiens?

L'hon. M. BALLANTYNE (ministre de la Marine): \$94,489.96.

LES DROITS SUR LE TABAC.

M. ETHIER demande:

1. Le Gouvernement a-t-il l'intention de modifier le tarif sur les tabacs?

2. A-t-il l'intention d'imposer une taxe, sur-

tout sur le tabac en feuille?

3. Dans l'affirmative, le Gouvernement se pro-pose-t-il d'imposer une taxe semblable ou équivalente à la taxe sur les tabacs manufacturés importés ou Canadiens?

4. Le Gouvernement a-t-il reçu des résolutions des producteurs de tabac canadien protestant contre l'imposition des taxes quelconques sur les tabacs canadiens en feuille, et demandant que dans chaque cas une taxe identique soit imposée sur les tabacs manufacturés canadiens ou importés?